

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p>Nombre de Conseillers En exercice : 15</p> <p>Présents : 12 Procurations : 3 Votants : 15</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>N°46-2024 – Repas des aînés – participation financière</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre à 19h30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DOUCHET Christophe, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, PERRISSEZ Joel, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie.</p> <p><u>Excusés</u> : DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice, MANCEAU Antoine, RIVOIRE Christine.</p> <p><u>Procurations données</u> : 3- DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice, MANCEAU Antoine, RIVOIRE Christine.</p> <p>Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance</p>
---	--

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année le repas des aînés est organisé par la commission du CCAS au mois d'octobre.

Le repas est offert aux personnes de plus de 72 ans.

Une participation financière est demandée aux personnes n'ayant pas l'âge requis ou non domiciliées sur la commune, aux accompagnants, au Maire, adjoints et conseillers municipaux et aux agents.

Le montant de cette participation peut évoluer chaque année en fonction du prix d'achat proposé par le prestataire. Pour 2024, la participation financière sera de 18.00€ par personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 Pour, 0 Contre et 0 Abstention :

- **DECIDE** de demander une participation financière au repas :
 - o Aux personnes de moins de 72 ans,
 - o Aux personnes non domiciliées sur la commune,
 - o Aux élus inscrits au repas,
 - o Aux agents présents.

- **DECIDE** d'inscrire cette recette au budget – article 7066 chapitre 70

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

Virginie SIGNOL
Secrétaire de séance.

Certifiée exécutoire compte tenu de son affichage et de sa télétransmission en sous-préfecture le

31/12/2024

David EMERAUD
Maire.

